

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.


**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115224 - 21 - 2</b>			
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA ESPALIE</b> A Sirac 81500 - VEILHES Activité principale : <b>Producteur</b>		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i>  Luzerne Luzerne Tournesol : A compter du 06/05/2022 Jachère, gel annuel entrant en rotation :  Blé dur Blé dur :  Blé dur Colza : semence Soja Tournesol Tournesol :  Tournesol	5. Définis comme :		6. Période de validité
			du :                      au :
	biologique		03/05/2021      31/12/2022
	biologique		26/03/2021      31/12/2022
	biologique		06/05/2022      31/12/2022
	conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022
	conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022
	conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022
conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022	
conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022	
conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022	
conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022	
conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022	
conventionnel en parallèle		26/03/2021      31/12/2022	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle :                      26/03/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 03/10/2022  
Le Directeur, François LUQUET



Page 1

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115224 - 21 - 2</b>		
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA ESPALIE</b> A Sirac 81500 - VEILHES	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
Activité principale : <b>Producteur</b>		
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i>  Maïs grain : semence	5. Définis comme :  conventionnel en parallèle	6. Période de validité du : 26/03/2021 au : 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 26/03/2021	

*8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.*

Fait à Marmande  
Le 03/10/2022  
Le Directeur, François LUQUET

